

INFOLETTRE – RÉSIDENTS ET FAMILLES

Hébergement

INFO-PANDEMIE COVID -19 – 19 JUIN 2020

Étapes du déconfinement des CHSLD

À la suite de la réception d'une nouvelle directive ministérielle, en date du 18 juin, nous sommes en mesure d'amorcer par étapes le déconfinement des centres d'hébergement et ce, selon certaines particularités visant le respect des mesures de prévention et contrôle des infections.

À compter d'aujourd'hui, **les sorties à l'extérieur et les visites en CHSLD sont permises dans les centres qui ne sont pas en éclosion**. Les mesures de protection telles la distanciation sociale, l'hygiène des mains et le port du masque doivent être appliquées rigoureusement par tous. Nos portiers et les membres de nos équipes assureront une vigie pour le respect de ces mesures.

Pour les sites en éclosions, le déconfinement se fera selon un rythme différent. Ceci concerne les centres suivants :

- Centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu-de-Saint-Hyacinthe : Unité du Parc Aile A, l'Unité de la Gare (au complet) et l'Unité prothétique du Palais.
- Centre d'hébergement Andrée-Perrault au complet
- Centre d'hébergement René-Lévesque au complet
- Centre d'hébergement du Chevalier-De Lévis au complet

Pour le moment, ces quatre centres en éclosion maintiennent les mesures qui sont présentement en vigueur tant que leur statut en éclosion demeure le même. Nous vous tiendrons informés des changements la semaine prochaine dès qu'une unité ou un centre ne sera plus en éclosion.

Nous vous invitons à consulter les consignes présentées dans le tableau ci-joint pour les nouveautés mises en place depuis le 18 juin.

De plus, dès aujourd'hui, le personnel offrant des soins (dentiste, hygiéniste dentaire, audioprothésiste, etc.) est autorisé à entrer en suivant certaines conditions qui leurs seront présentées. Les activités de repas à la salle à manger seront graduellement reprises en respectant la mesure de distanciation physique.

Finalement, à compter du 26 juin, le personnel embauché par le résident ou la famille et les bénévoles seront autorisés à faire leur entrée en CHSLD. Nous vous reviendrons avec des consignes la semaine prochaine.

Nous vous invitons à poursuivre votre respect des mesures de prévention et contrôle des infections, soit le respect des mesures de distanciation de deux mètres, le lavage des mains à l'entrée et à la sortie et le port du masque.

À la suite de ces nouvelles directives, le lavage des vêtements demeure la responsabilité du CHSLD et il se pourrait que le nombre de visiteurs par résident soit restreint pour respecter les mesures de distanciation sociale de deux mètres dans le centre.

Certaines consignes précises concernant les objets qui peuvent entrer dans le centre sont toujours en vigueur. Dès que nous aurons d'autres précisions, nous vous tiendrons informés la semaine prochaine.

Si vous avez des préoccupations concernant cette situation, n'hésitez pas à contacter le chef d'unité.

La Direction adjointe du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées – hébergement